

La Liste rouge des espèces menacées en France

Orchidées de France métropolitaine

Dossier de presse - 6 octobre 2009

SOMMAIRE

- 1 - Communiqué de presse
- 2 - La Liste rouge des espèces menacées en France
- 3 - Résultats de l'évaluation des orchidées de métropole
- 4 - Exemples d'orchidées
- 5 - La liste des espèces
- 6 - Les partenaires



Communiqué de presse

Etat des lieux des orchidées de France métropolitaine : une espèce sur six menacée de disparition

- 6 octobre 2009 -

La première analyse jamais réalisée sur les 160 espèces d'orchidées présentes en France métropolitaine montre que 27 d'entre elles sont menacées de disparition du territoire, et que 36 autres sont proches de le devenir sans une attention particulière portée à leur situation. Ces résultats sont le fruit d'un travail commun mené par le Comité français de l'UICN, le Muséum national d'Histoire naturelle, la Fédération des conservatoires botaniques nationaux et la Société française d'Orchidophilie. Ils constituent un nouveau chapitre de la Liste rouge des espèces menacées en France.

Ces résultats mettent en relief les diverses menaces qui pèsent sur les orchidées en France métropolitaine. En premier lieu, la transformation des milieux naturels par les activités humaines affecte de nombreuses espèces. L'Ophrys d'Aymonin (*Ophrys aymoninii*), endémique des Grands Causses, est victime de la **fermeture des espaces naturels ouverts** due aux plantations de conifères et à la déprise agricole, ce qui explique son classement en catégorie "Vulnérable". Le Malaxis des marais (*Hammarbya paludosa*), qui ne se rencontre que dans les tourbières acides, est en nette régression en France et classé "En danger", en raison de l'**assèchement** des zones humides et de l'**eutrophisation** de son habitat naturel (c'est-à-dire la prolifération de végétaux aquatiques due à la pollution par l'apport excessif de substances nutritives).

De manière générale, le **drainage des marais et des prairies humides** et l'**abandon des pratiques agricoles traditionnelles**, comme la fauche et l'élevage extensif dont l'arrêt entraîne la fermeture des milieux et l'embroussaillage, ont provoqué le recul de plusieurs espèces. C'est le cas du Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*), en régression en France et désormais disparu du Bassin parisien, et de l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), tous deux classés "Vulnérables".

D'autre part, certaines espèces sont soumises à de fortes **pressions de prélèvement** dans leur milieu naturel. Le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*) et l'Ophrys miroir (*Ophrys speculum*), espèces pourtant protégées, sont victimes de ces cueillettes illégales pour leurs fleurs spectaculaires et leur intérêt horticole. Ces deux espèces ont été classées en catégorie "Vulnérable". D'autres pressions extérieures représentent parfois une menace, comme le **piétinement** par les troupeaux d'ovins et de caprins ou le retournement du sol par les sangliers. Cette menace concerne en particulier l'Ophrys de Philippe (*Ophrys philippi*), endémique du Var, classé "En danger" en France.

Outre ces espèces aujourd'hui menacées, 36 espèces d'orchidées se classent dans la catégorie "Quasi menacée", soit plus d'une espèce sur cinq. Celles-ci pourraient devenir menacées à leur tour si des mesures spécifiques de conservation n'étaient pas prises pour améliorer leur situation. D'autre part, en raison d'une évolution récente portant sur la distinction scientifique de certaines espèces et des difficultés d'identification de plusieurs d'entre elles, 20% des espèces d'orchidées ont dû être placées dans la catégorie "Données insuffisantes". C'est le cas de la Nigritelle du Mont-Cenis (*Gymnadenia conopsea*), décrite seulement depuis 1998 et encore au centre de débats scientifiques quant à sa distinction des autres espèces.

Cet état des lieux a bénéficié de la contribution de plus d'une centaine d'experts et a été réalisé sur la base d'un important travail de collecte de données sur le terrain et de cartographie coordonné par la Société française d'Orchidophilie. Ce nouveau chapitre de la Liste rouge nationale des espèces menacées permettra de renforcer la sensibilisation et d'identifier les priorités d'action pour la conservation des orchidées de France métropolitaine.

Comité français de l'UICN

Florian Kirchner, Chargé de programme Espèces
Tel : 06 89 29 72 89, email : florian.kirchner@uicn.fr

Muséum national d'Histoire naturelle

Estelle Merceron, Attachée de presse
Tel : 01 40 79 54 40, email : presse@mnhn.fr

Société française d'Orchidophilie

Philippe Feldmann, Coordinateur de l'analyse pour la SFO
Tel : 04 67 55 26 90, email : philippe.feldmann@sfr.fr

Fédération des conservatoires botaniques nationaux

Elisabeth Dodinet, Chargée de développement
Tel : 06 98 99 45 56, email : e.dodinet@laposte.net

La Liste rouge des espèces menacées en France

Une Liste rouge nationale pour 2010

Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) se sont associés pour la réalisation de ce projet mobilisateur et participatif, visant à dresser le bilan de l'état des espèces présentes en France métropolitaine et d'outre-mer. Le projet est réalisé avec l'appui du Programme pour les espèces de l'UICN International.

Pourquoi une Liste rouge pour la France ?

La Liste rouge de l'UICN est reconnue comme l'outil le plus fiable au niveau mondial pour évaluer le risque d'extinction des espèces. Fondée sur une solide base scientifique, elle met en lumière le déclin marqué et continu de la biodiversité dans le monde grâce à des critères précis.

La France s'est engagée, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, à stopper l'érosion de la biodiversité sur son territoire. Dans ce contexte, la Liste rouge a été retenue comme indicateur de référence pour suivre l'évolution du degré de menace pesant sur les espèces. Elle permettra de mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France.

Les deux livres rouges français de la faune et de la flore ont aujourd'hui près de 15 ans et ont été réalisés selon une méthodologie qui n'a désormais plus cours. De plus, ils ne concernaient qu'une partie des espèces de métropole.

Un projet participatif pour la Liste rouge nationale

Etablie conformément aux critères de référence de l'UICN, la Liste rouge nationale vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à l'échelle du territoire national. Il s'agit de réunir les meilleures informations disponibles sur le risque de disparition de notre territoire des espèces végétales et animales qui s'y reproduisent en milieu naturel ou qui y sont régulièrement présentes.

Lancé en 2007, le projet de Liste rouge nationale se décline en chapitres taxonomiques (mammifères, plantes vasculaires, crustacés, libellules...) et géographiques (métropole, Réunion, Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie...). Son élaboration repose sur l'expertise des scientifiques du MNHN et du réseau de spécialistes du Comité français de l'UICN, en associant étroitement les organisations qui disposent d'une expertise et de données fiables sur le statut de conservation des espèces en France.

La Liste rouge nationale constitue un inventaire de référence sur les espèces, elle permet d'identifier les priorités d'action, de renforcer la sensibilisation et de suivre l'évolution de l'état de la biodiversité en France. Après les reptiles, les amphibiens, les oiseaux nicheurs, les mammifères et les orchidées de métropole, les prochains chapitres à venir porteront sur les poissons d'eau douce, les oiseaux hivernants et migrateurs et les crustacés d'eau douce de métropole, ainsi que sur l'outre-mer avec différents groupes d'espèces de La Réunion. De nombreux autres chapitres seront mis en chantier début 2010.

Comment estime-t-on le risque de disparition d'une espèce ?

La méthodologie mondiale définie par l'UICN s'appuie sur cinq critères d'évaluation. Ces critères reposent sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction, comme la taille de la population de l'espèce, son taux de déclin, l'aire de sa répartition géographique et son degré de fragmentation.

En confrontant la situation de chaque espèce aux différents seuils quantitatifs fixés pour chacun des cinq critères, on définit pour chacune d'elles si elle se classe ou pas dans l'une des catégories d'espèces menacées (CR, EN et VU) en fonction des données

Avec le soutien de :

La Liste rouge des espèces menacées en France

Chapitre Orchidées de France métropolitaine

Afin de dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les orchidées de métropole, le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle ont travaillé en association avec la Fédération des conservatoires botaniques nationaux et la Société française d'Orchidophilie. L'analyse de la situation des espèces a reposé notamment sur l'important travail de prospection et de cartographie mené ces dernières années par la SFO, en vue de la publication prochaine de l'Atlas des orchidées de France. Au total, pour l'élaboration de ce chapitre de la Liste rouge nationale, une centaine d'experts ont apporté leur contribution à la phase préalable de vérification des données, et cinq d'entre eux ont validé les analyses lors de l'atelier final d'évaluation.



Ophrys d'Eleonore (*Ophrys eleonorae*),
espèce endémique de Corse et de Sardaigne classée "En danger"

© Alain Delage / CBN Corse

Parmi les 162 espèces d'orchidées recensées sur le territoire métropolitain, deux d'entre elles n'ont pas été soumises à l'évaluation, conformément à la méthodologie de l'UICN : il s'agit de l'Ophrys d'Anne (*Ophrys annae*) et de l'Ophrys de Ficalhoa (*Ophrys ficalhoana*), espèces dont la présence en métropole est marginale par rapport à leur aire de répartition mondiale.

L'état des lieux a donc porté sur 160 espèces d'orchidées, évaluées sur la base des catégories et des critères de la Liste rouge. Les résultats sont présentés dans la figure ci-dessous.

Des évaluations complémentaires ont également été réalisées pour certaines sous-espèces et pour certaines populations, présentées dans le tableau ci-après.

Comité d'évaluation

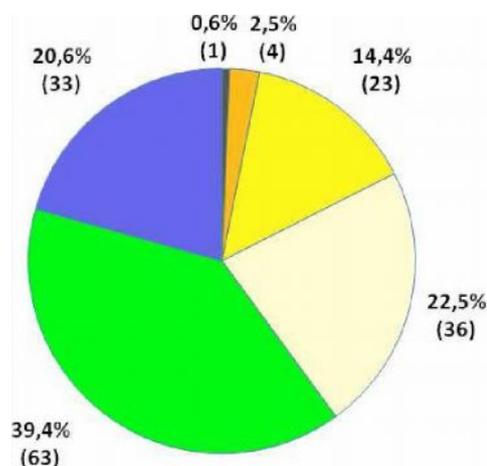
Experts

Alain Delage (CBN Corse)
Philippe Feldmann (SFO)
James Molina (CBNMP) Daniel Prat
(SFO) Gil Scappaticci (SFO)

Evaluateurs Liste rouge

Patrick Haffner (MNHN)
Florian Kirchner (Comité français de
l'UICN)

Répartition des 160 espèces d'orchidées évaluées en fonction des différentes catégories de la Liste rouge



Légende :

- RE : Eteinte en métropole
- EN : En danger
- VU : Vulnérable
- NT : Quasi menacée
- LC : Préoccupation mineure
- DD : Données insuffisantes

Quelques exemples d'orchidées de France métropolitaine

Sabot de Vénus

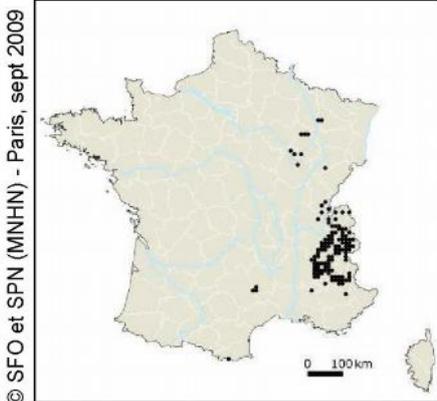
Cypripedium calceolus

VU

Le Sabot de Vénus est une espèce se rencontrant le plus souvent entre 1 000 et 1 400 m d'altitude, fréquemment sur sols calcaires. Mais on peut parfois aussi l'observer en plaine dès 300 mètres d'altitude, et jusqu'à la base de l'étage subalpin à 2 100 m. L'espèce est protégée au niveau national et nombre de ses habitats bénéficient d'un statut de protection (parcs nationaux ou réserves naturelles par exemple).



© Philippe Feldmann / SFO



Pourtant, le Sabot de Vénus est menacé en France métropolitaine, classé dans la catégorie "Vulnérable". Espèce emblématique, avec ses fleurs spectaculaires évoquant un sabot jaune entouré de pétales et de sépales brun chocolat, elle est affectée par la cueillette et l'arrachage, pourtant interdits. La transformation et la destruction de son milieu, comme la fermeture du couvert forestier et des clairières, constituent également une cause importante de régression de l'espèce. Répartie largement sur le continent eurasiatique, de l'Europe de l'Ouest à la Sibérie et à l'extrême Est asiatique, l'espèce a vu ses effectifs s'effondrer au XX^e siècle sous l'effet de ces facteurs.

Orchis des collines

Anacamptis collina

RE

L'Orchis des collines est réparti sur une grande partie du pourtour méditerranéen, du Portugal au Caucase, en Afrique du Nord et jusqu'en Iran.

En France, cette espèce était autrefois présente dans le département du Var, d'où elle a disparu il y a une vingtaine d'années, suite aux cueillettes et à la destruction de ses habitats liée aux défrichements et aux constructions. Sa dernière station connue était située à Hyères.

Particulièrement sensible aux pressions extérieures, l'Orchis des collines se trouvait en France en limite nord de son aire de répartition et la protection réglementaire nationale dont il bénéficiait n'a pas empêché son extinction. D'après les données disponibles, il s'agit de la seule espèce d'orchidée disparue du territoire métropolitain de manière contemporaine.



La Liste rouge des espèces menacées en France



© Frédéric Andrieu / CBNMED

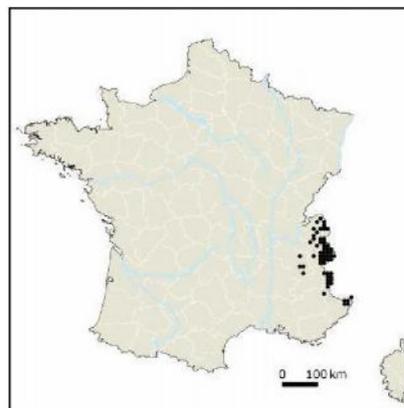
Orchis nain *Chamorchis alpina*

VU

Localisé dans les départements alpins uniquement, l'Orchis nain est une espèce appréciant en France les pelouses à végétation rase ou clairsemée au-dessus de la limite des forêts, en particulier entre 2 000 et 2 700 m d'altitude. Elle est protégée sur le plan régional en Provence-Alpes Côte d'Azur et en Rhône-Alpes, ces deux régions couvrant toute l'aire de répartition de l'espèce en France.

Outre le surpâturage fragilisant l'espèce et la destruction de son habitat par des aménagements de montagne comme les remontées mécaniques ou les pistes de ski, l'effet du réchauffement climatique constitue désormais une nouvelle menace qui risque de provoquer la réduction progressive de son aire de répartition. En effet l'augmentation de la température prévue dans les dizaines d'années à

venir pourrait engendrer une remontée en altitude de la limite de végétation de plusieurs centaines de mètres réduisant ainsi significativement son habitat potentiel. La quasi-totalité des populations françaises de l'espèce risquerait ainsi d'être impactée. Inféodé aux habitats naturels de haute montagne, l'Orchis nain est désormais classé "Vulnérable" en France en raison des conséquences prévisibles du réchauffement climatique



© SFO et SPN (MNHN) - Paris, sept. 2009

Ophrys à deux lunules *Ophrys bilunulata*

DD

Le classement en catégorie "Données insuffisantes" attribué à l'Ophrys à deux lunules est lié à la difficulté d'estimer l'évolution de ses populations. En effet, cette espèce n'a été que récemment distinguée de plusieurs espèces du

groupe (dénommé "complexe d'espèces") de l'Ophrys brun en raison d'une floraison décalée et de pollinisateurs spécifiques.

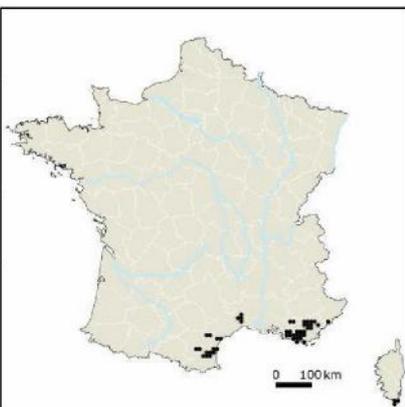


Ses relations avec les autres espèces du complexe, comme l'Ophrys des Lupercales (*Ophrys lupercalis*) souvent présent dans les mêmes stations, font encore l'objet de débats taxonomiques.

En France, l'Ophrys à deux lunules est une espèce sensible en raison de ses effectifs assez réduits et restreints à la zone méditerranéenne.

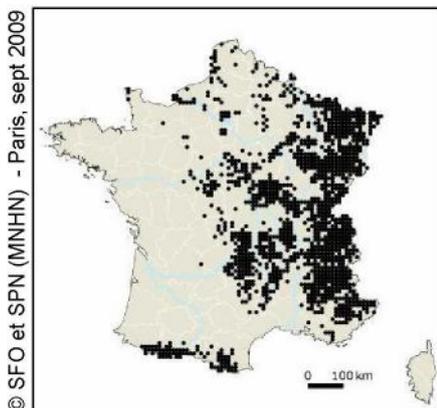
Peu commun dans quelques départements littoraux de Provence et du Languedoc-Roussillon, il ne bénéficie d'aucune protection réglementaire et souffre de la destruction de son habitat.

© SFO et SPN (MNHN) - Paris, sept. 2009



Orchis à larges feuilles *Dactylorhiza majalis*

NT



L'Orchis à larges feuilles, tout comme l'Orchis sureau (*Dactylorhiza sambucina*), a développé une stratégie originale de pollinisation basée sur le leurre des insectes. Ne produisant pas de substances nectarifères, il attire ses pollinisateurs en émettant un parfum et des couleurs qui suggèrent la présence d'une récompense alimentaire dans les fleurs... alors qu'il n'en est rien !



© Jean-Pierre Dalmis / CBNA

L'Orchis à larges feuilles ne figure pas au rang des espèces menacées en France, mais il est proche de rejoindre ce classement. Espèce de prairies humides et de marais vivant jusqu'à 1 800 m d'altitude, il est en régression, essentiellement dans les régions de plaine, suite à la disparition des zones humides et à l'évolution des pratiques agricoles (drainage, amendements...). L'Orchis à larges feuilles est largement répandu sur une grande partie du territoire français, mais protégé uniquement en Bretagne, dans la région Centre et en Haute-Normandie.

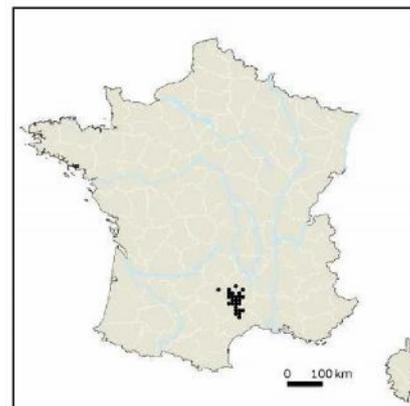
Ophrys d'Aymonin *Ophrys aymoninii*

VU



© Philippe Feldmann / SFO

Endémique des Grands Causses, l'Ophrys d'Aymonin privilégie les pelouses et bois clairs situés entre 500 et 900 mètres d'altitude. Pour assurer sa descendance, cette espèce, comme toutes les autres espèces du genre *Ophrys*, utilise une stratégie de "leurre sexuel" reposant sur le mimétisme avec son pollinisateur régulier, l'abeille *Andrena combinata*. Ne produisant pas de nectar, ses fleurs imitent la forme, la pilosité et les couleurs des femelles de cette abeille pour attirer leurs partenaires mâles devenant alors pollinisateurs malgré eux.



Son statut d'espèce "Vulnérable" est principalement lié à la fermeture des milieux due aux plantations de conifères et à la déprise agricole. D'autre

part, le changement climatique pourrait à l'avenir avoir un impact préjudiciable sur les populations de l'Ophrys d'Aymonin, en repoussant vers le nord les conditions écologiques favorables à sa survie.

Seules les populations de l'Aveyron sont protégées sur le plan régional en Midi-Pyrénées. Les populations de Lozère situées dans le Parc national des Cévennes bénéficient quant à elles d'une protection de leur habitat. Pour assurer le maintien de l'espèce en France, son inscription sur la liste des espèces protégées à l'échelle nationale serait un atout important.

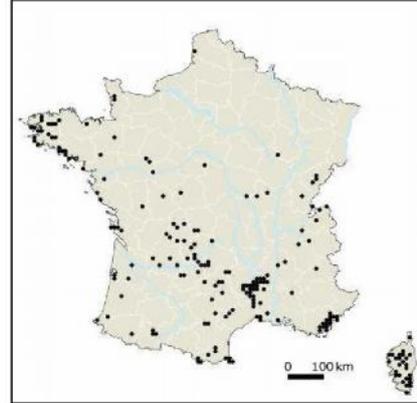
© Gil Scappaticci / SFO



Spiranthe d'été *Spiranthes aestivalis*

VU

Totalement disparu de Belgique, le Spiranthe d'été est une espèce méditerranéo-atlantique répartie des Pays-Bas au Sud de l'Europe et au Maghreb. Avec une nette préférence pour les milieux de pleine lumière, elle fréquente les sols humides ou marécageux au sein d'une végétation basse ou ouverte, et semble privilégier les sols calcaires ou neutres.



© SFO et SPN (MNHN) - Paris, sept 2009

En France, cette espèce a déjà disparu de 30% de son aire de répartition au cours du XX^e siècle dans de nombreuses régions

françaises, dont l'Alsace. Ses stations sont très dispersées et n'abritent généralement que des populations à faibles effectifs. L'assèchement et le boisement des zones humides, l'eutrophisation, l'abandon de la fauche traditionnelle conduisant à l'embroussaillage, le piétinement ou encore la destruction de ses habitats pour l'urbanisation sont autant de facteurs ayant entraîné une forte régression de ses populations. Espèce à enjeux au niveau européen, le Spiranthe d'été est inscrit à l'annexe IV de la Directive européenne "Habitat" de 1992, relative à la conservation des habitats naturels et des espèces de la faune et de la flore sauvage. Il fait aussi partie des espèces protégées au niveau national.

© SFO et SPN (MNHN) - Paris, sept 2009



Ophrys de l'Aveyron *Ophrys aveyronensis*

EN

L'Ophrys de l'Aveyron est une espèce des plateaux calcaires du sud du Massif central et du Causse du Larzac (Aveyron), qui existe aussi localement dans le Nord de l'Espagne. Cette espèce est rarement pollinisée, avec moins de 10% des plantes pollinisées en et moyenne seulement 3% en 2009. Les deux insectes pollinisateurs observés sont l'abeille mâle *Andrena hattorfiana*, nichant dans des terriers qu'elle creuse dans le sol, et la guêpe *Volucella bombylans*.

Malgré une protection réglementaire nationale, l'espèce est aujourd'hui victime de diverses

menaces, au premier rang desquelles se trouve l'évolution des pratiques agricoles. L'abandon des pratiques agricoles traditionnelles et le déclin du pastoralisme favorisent la recolonisation forestière au détriment de l'habitat de l'espèce. De plus, la fragmentation de ses populations fragilise d'autant plus l'espèce, déjà sensible à toute modification de son milieu naturel. Le changement climatique, les projets d'aménagements (projets de création d'un terrain de golf et de zones d'activités facilités par la présence d'une autoroute proche) et le fouissage par les sangliers impactent fortement la survie de cette orchidée. Des cas de prélèvement illégal et de commercialisation via Internet sont aussi connus.



© Jean-Claude Arnoux / CBNMED

La Liste rouge des espèces menacées en France

Orchidées de France métropolitaine



En partenariat avec :



Conservatoires Botaniques Nationaux



Les catégories UICN pour la Liste rouge

RE : Espèce éteinte en métropole

Espèces menacées de disparition de métropole :

CR	En danger critique d'extinction
EN	En danger
VU	Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car présente en métropole de manière marginale)

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France
<i>Anacamptis collina</i>	Orchis des collines	RE
<i>Hammarbya paludosa</i>	Malaxis des marais	EN
<i>Ophrys aveyronensis</i>	Ophrys de l'Aveyron	EN
<i>Ophrys eleonora</i>	Ophrys d'Eleonore	EN
<i>Ophrys philippi</i>	Ophrys de Philippe	EN
<i>Anacamptis coriophora</i>	Orchis punaise	VU
<i>Anacamptis laxiflora</i>	Orchis à fleurs lâches	VU
<i>Anacamptis longicornu</i>	Orchis à long éperon	VU
<i>Anacamptis palustris</i>	Orchis des marais	VU
<i>Chamorchis alpina</i>	Orchis nain	VU
<i>Cypripedium calceolus</i>	Sabot de Vénus	VU
<i>Dactylorhiza elata</i>	Orchis élevé	VU
<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Orchis incarnat	VU
<i>Dactylorhiza occitanica</i>	Orchis d'Occitanie	VU
<i>Dactylorhiza ochroleuca</i>	Orchis jaune pâle	VU
<i>Gymnadenia odoratissima</i>	Orchis odorant	VU
<i>Herminium monorchis</i>	Orchis musc	VU
<i>Liparis loeselii</i>	Liparis de Loesel	VU
<i>Neotinea conica</i>	Orchis conique	VU
<i>Neotinea lactea</i>	Orchis couleur de lait	VU
<i>Ophrys aymoninii</i>	Ophrys d'Aymonin	VU
<i>Ophrys speculum</i>	Ophrys miroir	VU
<i>Ophrys tenthredinifera</i>	Ophrys guêpe	VU
<i>Orchis pauciflora</i>	Orchis à fleurs peu nombreuses	VU
<i>Platanthera algeriensis</i>	Platanthère d'Algérie	VU
<i>Serapias cordigera</i>	Sérapias en cœur	VU
<i>Serapias nurrica</i>	Sérapias de la Nurra	VU
<i>Spiranthes aestivalis</i>	Spiranthe d'été	VU

La Liste rouge des espèces menacées en France

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France
<i>Anacamptis champagneuxii</i>	Orchis de Champagneux	NT
<i>Anacamptis papilionacea</i>	Orchis papillon	NT
<i>Coeloglossum viride</i>	Orchis grenouille	NT
<i>Corallorrhiza trifida</i>	Racine de corail	NT
<i>Dactylorhiza insularis</i>	Orchis des îles	NT
<i>Dactylorhiza majalis</i>	Orchis à larges feuilles	NT
<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	Orchis négligé	NT
<i>Dactylorhiza traunsteineri</i>	Orchis de Traunsteiner	NT
<i>Epipactis fageticola</i>	Epipactis des hêtraies	NT
<i>Epipactis fibri</i>	Epipactis du castor	NT
<i>Epipactis kleinii</i>	Epipactis à petites fleurs	NT
<i>Epipactis neerlandica</i>	Epipactis des Pays-Bas	NT
<i>Epipactis palustris</i>	Epipactis des marais	NT
<i>Epipactis phyllanthes</i>	Epipactis à fleurs pendantes	NT
<i>Epipactis placentina</i>	Epipactis de Plaisance	NT
<i>Epipactis provincialis</i>	Epipactis de Provence	NT
<i>Epipactis rhodanensis</i>	Epipactis du Rhône	NT
<i>Epipogium aphyllum</i>	Epipogon sans feuilles	NT
<i>Gennaria diphylla</i>	Gennarie à deux feuilles	NT
<i>Neotinea tridentata</i>	Orchis tridenté	NT
<i>Ophrys aurelia</i>	Ophrys aurélien	NT
<i>Ophrys bertolonii</i>	Ophrys de Bertoloni	NT
<i>Ophrys bombyliflora</i>	Ophrys bombyx	NT
<i>Ophrys catalaunica</i>	Ophrys de Catalogne	NT
<i>Ophrys drumana</i>	Ophrys de la Drôme	NT
<i>Ophrys elatior</i>	Ophrys élevé	NT
<i>Ophrys magniflora</i>	Ophrys à grandes fleurs	NT
<i>Ophrys morisii</i>	Ophrys de Moris	NT
<i>Ophrys splendida</i>	Ophrys brillant	NT
<i>Orchis langei</i>	Orchis de Lange	NT
<i>Orchis olbiensis</i>	Orchis d'Hyères	NT
<i>Serapias lingua</i>	Sérapias en langue	NT
<i>Serapias neglecta</i>	Sérapias négligé	NT
<i>Serapias olbia</i>	Sérapias de Provence	NT
<i>Serapias parviflora</i>	Sérapias à petites fleurs	NT
<i>Spiranthes spiralis</i>	Spiranthe d'automne	NT
<i>Anacamptis morio</i>	Orchis bouffon	LC
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	LC
<i>Cephalanthera damasonium</i>	Céphalanthère à grandes fleurs	LC
<i>Cephalanthera longifolia</i>	Céphalanthère à longues feuilles	LC
<i>Cephalanthera rubra</i>	Céphalanthère rouge	LC
<i>Dactylorhiza cruenta</i>	Orchis rouge sang	LC
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	Orchis de Fuchs	LC
<i>Dactylorhiza maculata</i>	Orchis tacheté	LC
<i>Dactylorhiza saccifera</i>	Orchis à sac	LC
<i>Dactylorhiza sambucina</i>	Orchis sureau	LC
<i>Epipactis atrorubens</i>	Epipactis pourpre noirâtre	LC
<i>Epipactis distans</i>	Epipactis à feuilles écartées	LC
<i>Epipactis helleborine</i>	Epipactis à larges feuilles	LC
<i>Epipactis leptochila</i>	Epipactis à labelle étroit	LC
<i>Epipactis microphylla</i>	Epipactis à petites feuilles	LC
<i>Epipactis muelleri</i>	Epipactis de Müller	LC
<i>Epipactis purpurata</i>	Epipactis violacé	LC
<i>Epipactis tremolsii</i>	Epipactis de Tremols	LC

La Liste rouge des espèces menacées en France

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France
<i>Limodorum trabutianum</i>	Limodore de Trabut	DD
<i>Neotinea corsica</i>	Orchis de Corse	DD
<i>Ophrys aegirtica</i>	Ophrys du Gers	DD
<i>Ophrys aprilis</i>	Ophrys d'avril	DD
<i>Ophrys argensonensis</i>	Ophrys d'Argenson	DD
<i>Ophrys bilunulata</i>	Ophrys à deux lunules	DD
<i>Ophrys conradiae</i>	Ophrys de Madame Conrad	DD
<i>Ophrys corbariensis</i>	Ophrys des Corbières	DD
<i>Ophrys delforgei</i>	Ophrys de Delforge	DD
<i>Ophrys funerea</i>	Ophrys funèbre	DD
<i>Ophrys gresivaudanica</i>	Ophrys du Grésivaudan	DD
<i>Ophrys marmorata</i>	Ophrys marbré	DD
<i>Ophrys neglecta</i>	Ophrys négligé	DD
<i>Ophrys panormitana</i> var. <i>praecox</i>	Ophrys précoce	DD
<i>Ophrys peraiolae</i>	Ophrys de Peraiola	DD
<i>Ophrys picta</i>	Ophrys peint	DD
<i>Ophrys provincialis</i>	Ophrys de Provence	DD
<i>Ophrys pseudoscolopax</i>	Ophrys fausse bécasse	DD
<i>Ophrys santonica</i>	Ophrys de Saintonge	DD
<i>Ophrys vasconica</i>	Ophrys de Gascogne	DD
<i>Ophrys virescens</i>	Ophrys verdissant	DD
<i>Ophrys zonata</i>	Ophrys zoné	DD
<i>Orchis ichnusae</i>	Orchis de Sardaigne	DD
<i>Serapias strictiflora</i>	Sérapias à fleurs raides	DD

Liste des espèces présentes en métropole non soumises à l'évaluation

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France
<i>Ophrys annae</i>	Ophrys d'Anne	NA*
<i>Ophrys ficalhoana</i>	Ophrys de Ficalhoa	NA*

(*) Espèce présente en métropole de manière marginale

Liste des sous-espèces et populations ayant fait l'objet d'une évaluation particulière

Nom scientifique	Nom commun	Sous-espèce ou population	Catégorie Liste rouge France
<i>Ophrys bombyliflora</i>	Ophrys bombyx	pop. France continentale	VU
		pop. Corse	NT
<i>Serapias cordigera</i>	Sérapias en cœur	pop. France continentale	VU
		pop. Corse	LC
<i>Anacamptis coriophora</i>	Orchis parfumé	Ssp. <i>fragrans</i>	NT
	Orchis de Martrin	Ssp. <i>martrinii</i>	DD
<i>Anacamptis morio</i>	Orchis peint	Ssp. <i>picta</i>	LC

La Liste rouge des espèces menacées en France



Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 8 organismes publics et 36 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plate-forme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Le Comité français de l'UICN rassemble également un réseau de plus de 200 commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui L'UICN International a développé la méthodologie de référence pour guider les pays r Liste rouge nationale des espèces menacées.

www.uicn.fr



Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) est un établissement public à caractère scientifique et culturel, placé sous la double tutelle des Ministères de la recherche et de l'écologie. Ses missions incluent la recherche, la gestion des collections, l'expertise et la diffusion des connaissances.

Le Service du patrimoine naturel du MNHN est responsable de la conduite scientifique de l'inventaire du patrimoine naturel en France, et à ce titre autorité scientifique de la Liste rouge nationale. Il développe une base de données nationale sur la nature rassemblant des informations sur les espèces présentes sur le territoire. Institution de renommée internationale, le MNHN dispose grâce aux travaux de ses scientifiques d'une expertise reconnue sur la biodiversité et sa conservation.

www.mnhn.fr

Chapitres portant sur la flore vasculaire de France métropolitaine réalisés en association avec :



La Fédération des conservatoires botaniques nationaux (CBN) a notamment comme objectifs statutaires de permettre l'expression et l'intervention commune des CBN sur toutes les questions concernant la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine végétal et des milieux naturels. Son rôle est en particulier de favoriser les échanges d'information, de faciliter la mise en commun d'expériences, de développer la coopération entre les CBN dans l'ensemble de leurs domaines d'activité et de développer des réflexions et actions communes.

Les CBN ont pour missions la connaissance, selon des méthodes scientifiques, de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels, et l'identification et la conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et de ces habitats.

www.conservatoiresbotaniquesnationaux.com

Chapitre orchidées de France métropolitaine en partenariat avec :



La Société française d'Orchidophilie (SFO), fondée en 1969, est agréée par le Ministère chargé de l'écologie au titre de la protection de la nature. Ses multiples activités sont centrées sur la connaissance et la protection des orchidées sauvages de France et du monde et sur le développement de la culture des orchidées en vue d'enrayer la disparition de certaines espèces.

La SFO a été chargée par le Ministère de l'écologie de la cartographie des orchidées de France, outil essentiel pour la protection des plantes, forgé avec la collaboration du Service du patrimoine naturel du MNHN. Elle a mis en place un réseau de cartographes départementaux qui rassemblent et lui transmettent les données, sur la base desquelles elle publie progressivement des fascicules de synthèse. Ce travail de cartographie débouchera sur l'édition d'un "Atlas des orchidées de France", à paraître prochainement. Il inclura les catégories de menaces établies dans le cadre de la Liste rouge nationale des espèces menacées.

www.sfo-asso.com